

# Commune de Brebotte

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 29 avril 2014

Absente excusée : Marie Odile Dirand qui donne pouvoir à Cyril Stehlin  
Secrétaire de séance : Anna Vallat

**Remerciements du maire aux employés communaux** qui ont parfaitement su assurer la transition et la transmission des dossiers et du travail à assumer  
Présentation de Véronique Domont, qui assure le travail de secrétaire de mairie à Brebotte 15h par semaine elle consacre en plus 5 heures par semaine au service du syndicat de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal.  
Remise de cadeau à Véronique pour la remercier du travail et de la transition  
Les autres employés communaux sont M.Frédéric Gérard qui consacre une journée de travail par semaine à l'entretien des rues et des pelouses, Mme Sylvie Aznar qui gère la sécurité des enfants et Mme Burie qui entretient les locaux de mairie.

### 1) Délégations accordées au maire :

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités des sinistres y afférents
- Délibération sur le droit de préemption défini par l'article L21466-1 : unanimité
- Délibération pour engager des travaux de moins de 10 000 Euros : unanimité
- Actions en justice ou défense de la commune : unanimité
- Dépenses exercées par marché à procédure adaptée ; signature de la facture au percepteur : unanimité

### 2) Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable : unanimité

### 3) Indemnité accordée au comptable du trésor public : + /- 237 Euros ; unanimité

### 4) Taux d'imposition 2014 : Les taux restent inchangés. Taxe d'habitation 9, 43, Taxe Foncier bâti 10, 32 et Taxe Foncier non Bâti 34, 32. Ces taxes apportent au budget de la commune 50'220 Euros ; délibération adoptée à l'unanimité

### 5) Indemnités du maire et des adjoints : Les intéressés confirment qu'ils ne prendront pas d'indemnités. La somme de 7900€ provisionnée sera utilisée à l'entretien de la commune et pour la communication.

Décision approuvée à l'unanimité.

Fut ensuite expliqué l'état de la dette communale. Le remboursement annuel des prêts s'élève à 18 342€ (dont un prêt relais concernant le café du canal et les 38 ares et 90 centiares attendant, pour 2300€ d'intérêt/an). Ce prêt qui débute en mars 2013 se poursuivra jusqu'en mars 2016. Soit 6900 d'intérêt sur 3 ans.

Ce sujet est la préoccupation prioritaire du conseil.

### 6) Budget primitif

Il est composé de deux parties ;

- 1, le fonctionnement qui concerne les opérations courantes de la commune, pour un montant de 241 858€
- 2, l'investissement concernant les travaux sur lesquels la commune peut récupérer la T.V.A. pour un montant de 178 198 €.

Le budget investissement est doté d'une somme de 58 203 provenant du budget de fonctionnement. Les deux budgets ont été votés par chapitre à l'unanimité.

**7) Location du logement du bâtiment école**

Le loyer actuel a été jugé trop élevé par les élus qui ont souhaité revenir à un barème utilisé par les professionnels de l'immobilier.

Les élus ont décidé que la location serait de 7,50€ du m2.

Le logement est de 70 m2, il sera loué pour 525€ auxquels s'ajoutent 85€ de charge chauffage et eau.

Délibération adoptée à l'unanimité

**8) Mandat donné au maire pour la renégociation de la convention passée le 20 mars 2014, par le conseil sortant avec Sud Immobilier SPL au sujet de l'ancien presbytère.**

La mission confiée au maire est d'annuler cette convention, tout en sachant que des frais d'études ont déjà été engagés et que ceux-ci seront vraisemblablement demandés à la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**9) Déplacement de la salle de mairie située au premier étage du bâtiment école pour la transférer dans une salle de l'ancien presbytère, rue de l'église.**

La salle en question sera plus grande et plus facilement accessible aux handicapés. Délibération adoptée à unanimité

**10) A Classement en voie communale de l'impasse de la fontaine :**

Délibération adoptée avec 10 voix et 1 abstention (Patrick Lhermitte).

**B, Classement en voie communale du Lotissement du Moulin :**

Un panneau de rue sera commandé ainsi que les numéros des maisons.

Il sera indiqué en début du chemin que la numérotation va de 1 à 7

Délibération adoptée à unanimité

**11) Abrogations de plusieurs arrêtés municipaux :**

- circulation à motos rue de l'église et chemin du cimetière :

- délibération adoptée à l'unanimité

- classement en chemin piétonnier rue de l'église (25 mars 2014) :

délibération adoptée à l'unanimité

**12) Décision à prendre de l'annulation du nom de la rue de l'entente :**

Une proposition du conseil est présentée, elle fait l'objet d'une large consultation des résidents. Il s'agit de conserver le nom actuel « Chemin des Gouttes ».

Un panneau de rue supplémentaire sera commandé ainsi que les numéros de maisons.

Il sera indiqué en début du chemin que la numérotation va de 1 à 14

**13) Aménagement monument aux morts pour améliorer la visibilité :** grillage, panneaux et déplacement du distributeur à pain.

Cet échange de vue a fait l'objet d'une unanimité

**14) Commission des impôts :** des noms seront communiqués aux services des impôts.

15) Membres extérieurs au conseil pour les commissions

- Travaux et entretiens : Eric Fetscher, Bertrand Michaud, Patrice Vallat
- Forêts et chemins communaux : Marc Babé, Gérard Vallat, Michel Simon
- Finances : Roland Rouèche
- Commission Communale d'Action Sociale : Denise Loviton ; Gisèle Schiell seront contactées. Elles ont donné leur accord

16) **Compte rendu des responsables de commissions**

- **Syndicat de gestion du regroupement pédagogique international :**

Michel Simon est élu Vice Président, il indique que le budget du R P I sera à l'ordre du jour d'une réunion le 30 avril.

- **Fleurissement** : Patrick Lhermitte indique que la commande de fleurs est passée. Le fleurissement sera peu modifié par rapport à 2013. Le monument aux morts sera mis en valeur de manière particulière. La commission étudiera des modifications plus importantes pour 2015.
- **Gymnase Collège de Montreux-Château** : Cyril Stehlin indique que le président a été élu et que le budget du gymnase sera étudié le 2 mai.
- **Communication** : Anna Vallat et Michel Simon exposèrent le contenu du futur site internet communal. Délibération adoptée à l'unanimité pour la création du site. La société H E M Informatique sera chargée de mettre au point le projet.

17) **Délégué au CNAS (action sociale) :**

Le maire est désigné en qualité d' élu et la secrétaire de mairie en qualité de salarié. Adopté

18) **Demande de subvention pour un enfant de Brebotte scolarisé à Montreux Château**

Le conseil donne son accord pour un cout de 13, 64€

19) **Lots d'affouage**

Le conseil donne son accord pour les lots 3 et 5 concernant 21 stères de bois pour 2 affouagistes

20) **Questions diverses :**

**Plan transport en commun et passages piétons à créer**

- Arrêts Optymo : panneaux posés rue de l'Ecrevisse et place du lotissement ; signalisation d'Optymo à la demande : 2 panneaux supplémentaires seront mis en place prochainement. Un passage rue des Haies et l'autre rue de la Fontaine.

Deux passages piétons nouveaux seront créés l'un rue de l'Ecrevisse et l'autre rue des Hauts Poiriers.

La place du moulin a été dans un premier temps nettoyée. Dans un deuxième temps les trous ont été rebouchés grâce à l'aide de bénévoles et des responsables de

l'entreprise Ungunt qui ont offert leur concours et leur main d'œuvre. La commune ne paiera que le prix des 10 tonnes de macadam.

### **Achat du terrain et du café du canal**

Les nouveaux élus ont pris connaissance du plan de bornage de la parcelle de 38 ares 90 du café du canal acheté par l'ancienne municipalité. Des contacts ont été pris par la nouvelle équipe avec la responsable développement de l'office du tourisme qui travaille en coopération avec le Conseil Général. La communauté de communes a été avisée des projets de la nouvelle municipalité en matière de développement touristique.

### **Chemin piétonnier**

Le projet initié par la Communauté de Communes Sud Territoire de ponton sur le canal pour accueillir les bateaux et de voie piétonnière en est au stade de la consultation des entreprises. Nous avons dû dans l'urgence faire déplacer cette voie pour conserver la possibilité de créer éventuellement deux parcelles à construire. Le chemin piétonnier passera sur l'arrière, à 8 mètres du café du canal parallèlement au bâtiment avant de rejoindre les abords de la route départementale. La commune doit maintenant étudier la liaison entre le café du canal et le 11 rue de l'Ecrevisse.

### **Fibre optique**

Le conseil municipal réunira un groupe de travail pour étudier comment faire profiter les Brebottais du passage de la fibre optique tout proche du village, sur la véloroute.